## Travaux de la Chambre

M. Bean a même dit ce matin, à une station radiophonique de Hull, je l'ai entendu, il a même dit qu'il défierait la loi et qu'il était prêt à aller en prison. J'espère, monsieur le président, que le projet de loi ira assez loin pour dompter ces gens qui donnent aux Canadiens, aux Québécois et aux Beaucerons en leur mettant un message dans la bouche qui a une allure de revendication un peu trop osée.

Pourquoi le gouvernement offre-t-il aux employés de la Fonction publique des augmentations de 0-3-3 quand l'inflation est à 6 p. 100? C'est une question qu'on nous a posée. Eh bien, le gouvernement et le pays doivent faire face à une situation financière difficile. L'opposition le sait très bien et particulièrement les membres du Parti libéral qui ont contribué largement à ce déficit pendant 25 ans ou presque. La politique de restrictions salariales qui vise les employés est l'une des mesures prises par le gouvernement pour réduire le déficit et les pressions inflationnistes et nous allons sûrement réussir, monsieur le président.

Je dois vous dire que mes collègues vont défendre le projet de loi et nous allons adopter la législation, même si elle fait mal, parce que nous ne sommes pas ici pour être populaires, nous sommes ici pour administrer les deniers publics de la meilleure façon possible, avec ce que nous avons en main, avec les outils dont nous disposons.

Je crois donc, après avoir reçu des appels téléphoniques de fonctionnaires de ma région en fin de semaine et la semaine dernière, des visites de ces gens-là à mon bureau et même des lettres, ils disent ne pas être prêts à débrayer, ils ne veulent pas débrayer. Daryl Bean est seul avec ses hautes autorités pour décider pour les grandes villes, mais chez nous, en région de la Beauce, nos fonctionnaires acceptent leurs conditions de travail. C'est certain qu'il y a des secrétaires pour 27 000 \$, 28 000 \$ par année, mais par exemple, il y a des pères de famille chez nous qui n'ont même pas cela en revenu; ils n'ont même pas la moitié ou le quart en revenu d'assurance-chômage ou de bien-être social.

Alors, quand je vois des centaines de personnes qui, aujourd'hui, font la file devant les bureaux d'Emploi et Immigration Canada pour essayer de voir s'il y a des *jobs* encore au Québec et au Canada, je me dis que ces gens-là doivent être protégés.

Il y a une chose qui n'a pas été mentionnée par l'opposition tout à l'heure. Il y a quatre syndicats qui ont déjà accepté la politique du 0-3-3. Il y a sept provinces, au Canada, qui l'ont mise de l'avant et je parle des syndicats de la fonction publique fédérale, soit les syndicats des ingénieurs, des contrôleurs, des traducteurs, des scientifiques physiques, des officiers de marine. Ils ont tous

accepté la politique. Ils s'y sont soumis. Et parmi ceux et celles qui font la grève, combien y en a-t-il qui aimeraient mieux se retrouver en arrière de leur bureau et continuer de travailler et recevoir leur salaire au bout de la semaine? Ils sont des milliers, mais ils sont obligés, aujourd'hui, de suivre les autres.

Alors je me dis, monsieur le président, que cela presse. On a dit que le projet de loi serait en vigueur en fin de semaine et c'est beaucoup trop tard. Nous devrions siéger jour et nuit pour qu'on mette définitivement fin à cette grève qui n'a pas sa raison d'être dans le contexte politique qu'on vit.

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Après consultation, nous avons décidé, pour le bon fonctionnement de la Chambre, de présenter une motion visant à mieux ordonner les travaux pour le reste de la journée.

Je pense que la motion suivante sera bien accueillie.

Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou toute pratique habituelle de la Chambre et pour la durée des délibérations en Comité plénier sur le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, chaque fois que l'étude d'un article, d'une annexe ou d'un amendement est terminée, que cet article, annexe ou amendement demeure au Feuilleton pour pouvoir plus tard aujourd'hui être de nouveau débattu ou modifié, ou encore faire l'objet d'un vote; et

Que tout amendement déposé auprès du Président avant 21 heures aujourd'hui soit réputé proposé et fasse l'objet d'un vote sans autre débat à 22 heures aujourd'hui.

Si les députés adoptaient cette motion, cela aurait pour effet de reporter à 22 heures la mise aux voix des amendements portant sur le projet de loi. Nous aurions donc tous les votes par assis et debout qu'il faut pour régler ces questions, ce qui libérerait les députés au cours de la journée pour assister aux séances des comités qui siègent normalement le lundi.

Soit dit en passant, monsieur le Président, cela ne perturberait en rien les votes différés qui doivent avoir lieu à 18 h 15. Ces votes auront lieu comme prévu à 18 h 15 et les votes relatifs au projet de loi C-29 à 22 heures.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais simplement préciser que nous en avons discuté et que, pour l'information des auditeurs, cela ne réduit en rien le temps consacré au débat sur cette question fort importante. En fait, le temps alloué au débat s'en trouvera au contraire maximisé.